



Contribution au débat public Montagne d'Or

Georges PATIENT, Sénateur de Guyane

GEORGES PATIENT

SENATEUR
DE LA
GUYANE

*Vice-président de
la Commission des
Finances*

*Membre de la
Commission des
Affaires
Européennes*

En préambule à toute discussion sur Montagne d'Or, il faut garder à l'esprit que depuis longtemps, notre première préoccupation d'élus, c'est le développement harmonieux de la Guyane : développement économique, développement social, développement humain. Car si la Guyane constitue certes, une région écologiquement singulière pour la France, c'est aussi une histoire et un avenir pour près de 300 000 hommes et femmes, qui doivent être respectés.

La Guyane dispose d'un potentiel de développement considérable : sa superficie, comparable à celle de pays comme le Portugal ; sa zone économique exclusive de 133 000 km² (à peine inférieure à celle des Pays Bas) ; son plateau continental étendu au-delà des 200 milles marins ; la jeunesse de sa population ; sa biodiversité ; des richesses naturelles avérées ; des ressources minières, particulièrement l'or et le pétrole. C'est pourquoi, l'État a fait du développement endogène la base de sa politique économique ultra-marine à partir de 2009.

Mais, faute de réelle ambition politique, les moyens et décisions nécessaires n'ont jamais été prises. Pire, on constate que ce fort potentiel est toujours gelé volontairement par les pouvoirs publics. Il est donc resté inexploité, au lieu d'être valorisé. 95 % du foncier de la Guyane continue d'appartenir à l'Etat, héritage de la période coloniale, partout abandonné sauf en Guyane...

L'exemple du projet de mine aurifère de la montagne de Kaw mené par lamGold est à cet égard emblématique. Alors qu'il avait tous les accords des différentes administrations, il est finalement refusé en 2008 par une décision politique prise au plus haut sommet de l'État. A la place, selon l'Élysée « *le président de la République a demandé aux ministres que des propositions lui soient faites pour développer sur place des projets créateurs d'emplois* ». Le président de l'époque du Parc Naturel Régional déclare alors « *nous pouvons créer autant d'emplois que lamGold, mais durables* ».

10 ans après, nous en sommes toujours au même point, pas plus d'emplois durables, aucun projet créateur d'emplois. Seul engagement tenu, la rédaction du Schéma départemental d'orientation minière (SDOM) entré en vigueur le 1^{er} janvier 2012 et qui était censé offrir un cadre clair pour concilier les intérêts du secteur aurifère et la protection de la biodiversité en établissant clairement les zones du territoire où l'activité minière est autorisée et celles où elle est interdite. A l'époque le SDOM avait fait la quasi-unanimité des élus et industriels contre lui alors que les organisations de protection de l'environnement l'avaient approuvé. On se rend compte aujourd'hui qu'il s'agissait d'un jeu de dupes dans la mesure

où ces mêmes organisations sont vent debout contre le projet Montagne d'Or qui pourtant respecte les obligations du SDOM pour la zone où il est situé.

Je suis convaincu pour ma part que seul un vrai développement endogène, construit à partir de ses propres ressources sur des activités de nature diverse y compris industrielle, peut sortir la Guyane de son actuel délabrement, de son désenchantement. Le modèle basé sur un transfert financier de l'Etat vers les collectivités, de la défiscalisation pour les entreprises et des transferts sociaux aux particuliers a montré toute son incapacité à répondre aux enjeux des territoires ultra-marins. Il maintient tout juste un niveau de vie et d'activité acceptable pour acheter une paix sociale sans empêcher toutefois que surviennent des poussées de fièvres décennales comme en 2009 ou au début 2017.

Le PIB par habitant de la Guyane est inférieur de moitié au PIB par habitant de la France entière (15 634 €/hab. contre 32 307 €/hab.). Son indice de développement humain (IDH) accuse un retard de 27 ans sur celui de la France. Le taux de chômage en Guyane atteint 22%¹ de la population active, 44 % chez les jeunes. 30% de la population vit sous le seuil de pauvreté local². L'absence de travail et la pauvreté dans la région favorise une économie souterraine dont font partie les filières d'approvisionnement et de soutien logistique aux sites d'orpaillage clandestins. Mais je pourrais citer également la multiplication des mules pour le trafic de drogue, le braconnage d'espèces protégées, le défrichage sauvage. Toutes choses qui nuisent à notre population, à notre environnement et à l'image de la Guyane.

Chômage, faible diversification économique, secteur public surreprésenté dans l'économie, il faut un nouveau moteur au développement du pays et je veux croire que le projet Montagne d'or pourrait être celui-ci.

Il y a une obligation de réussite. Mais ce n'est pas une obligation à tout prix. Le respect de critères sociaux, environnementaux, économiques et fiscaux fait partie des conditions sur lesquelles nous aurons à être vigilants. C'est ce dont je veux discuter ci-après.

Un investissement massif

En mars avril 2017 les guyanais se sont battus pour obtenir de l'État la mise en place d'un plan d'urgence d'un montant de 1,3 Mds€. Le projet porté par la Compagnie Minière Montagne d'Or (CMMO) c'est 782 M€ d'investissements directs dont 500 M€ pour la phase de démarrage sur les 2 à 3 premières années. C'est en quelque sorte un deuxième plan d'urgence, un plan de relance économique de l'ouest guyanais. Qui peut prétendre mobiliser autant de fonds pour un investissement en Guyane ? Dans quel secteur ? Seul le spatial rivalise avec le lancement du projet Ariane 6, un investissement de 600 M€ dans les installations du CSG.

Dans une étude à charge le WWF pointe une subvention de 420 M€. Il n'en est rien. Quand on regarde plus précisément cette étude, on se rend compte finalement qu'il s'agit de 227 M€ et que ce n'est pas une subvention mais un crédit d'impôt c'est-à-dire une somme à déduire de l'impôt dû par l'entreprise. C'est un montant important certes mais à mettre en regard avec l'investissement correspondant pour 17 ans d'activité et 12 d'extraction. En outre, Montagne d'Or ne bénéficiera pas

¹ Insee, Enquête emploi en continu en Guyane 2017

² Pauvreté et inégalités Insee Dossier Guyane n° 9 - mars 2018.

L'Insee utilise un seuil de pauvreté spécifique pour les DROM (60% du revenu local médian) et non le seuil de pauvreté national. En conséquence, en 2011, le seuil est de 417,5€/mois en Guyane contre 977€/mois pour la France hexagonale diminuant mécaniquement le taux de pauvreté alors même que les prix sont plus élevés en Guyane.

d'un régime de faveur. Ce n'est que l'application des lois et règles valables pour toutes les entreprises investissant en Guyane. Remettre en cause la défiscalisation pour Montagne d'Or c'est remettre en cause tout le système d'incitation à l'investissement Outre-mer pour les entreprises.

La question peut être posée mais pas sous l'angle d'un soutien ou non à CMMO. Le gouvernement travaille d'ailleurs à une réforme des aides économiques et à l'efficacité de l'écosystème en Outre-mer.

Une activité de grande ampleur

Les principales retombées à attendre pour l'État ne sont pas dans l'impôt sur les sociétés (estimé à 241M€ duquel il faut déduire le crédit d'impôt de 227M€). On les trouve dans les cotisations sociales payées par la compagnie minière et dans les économies réalisées par l'État dans les dépenses de prestations sociales et du traitement du chômage. Un calcul basique montre qu'un minimum de 278M€ peuvent être économisés³ par l'État sur les quatorze premières années du projet (préparation et exploitation).

Il est difficile d'estimer les retombées pour le tissu économique guyanais, cependant à partir des tableaux de l'étude économique réalisée par un cabinet d'audit pour CMMO⁴, on peut se faire une idée des données économiques de ce projet. Ainsi pour le chiffre d'affaire, s'il est fortement dépendant du cours de l'or et du taux de change euro/dollar, l'étude table sur un peu plus de 3Md€ pour les 12 années d'exploitation. Les charges d'exploitation qui elles sont indépendantes des cours de bourse sont prévues à un peu moins de 1,5Md€ hors redevances minières et financières. A cela on peut ajouter le capital initial qui correspond à l'investissement consenti par les actionnaires avant la mise en exploitation et pour le traitement post-exploitation soient 782M€. On a donc un total de 2,282 Md€ qui seront directement injectés dans l'économie en achat de matériels, services, en dépenses de personnels etc... Tout ne restera pas en Guyane comme par exemple ce qui sera consacré à l'achat des engins. Pierre Paris, président de la société CMMO, évoque dans une interview à France Guyane des retombées de l'ordre de 1Md€ pour la Guyane.

Montagne d'Or évalue à 24% la part des salaires et charges salariales dans les charges d'exploitation soient 356M€.

Quel bénéfice pour la compagnie minière Montagne d'Or ?

Faire croire que le projet Montagne d'Or est un vol, un pillage de nos richesses sous prétexte que le consortium actionnaire de la société minière est russo-canadien, c'est prendre des accents populistes auxquels je me refuse. La société CMMO est française et soumise au droit français. Le risque économique est porté par les actionnaires et il est énorme, de plusieurs centaines de millions d'euros. A ce jour sans même avoir la certitude de pouvoir exploiter, ils ont déjà investi 60M€. Pour mémoire, lamGold a perdu 70M€ dans le projet de la montagne de Kaw.

De nos jours les principales sociétés minières capables financièrement de mener de tels projets sont toutes étrangères. Si le projet de Compagnie Minière Nationale porté par Arnaud Montebourg, alors ministre du redressement productif, n'a pas vu le jour c'est bien à cause du risque trop important

³ En prenant comme hypothèse que chaque emploi créé, directement ou indirectement, fera sortir une personne du système de prestation sociale chômage ou exclusion (RSA), on peut chiffrer à 278M€ les économies réalisées : 3342 emplois (moyenne sur 14 ans) x 90% (taux d'emploi local) x 551 euros/mois de RSA (prestation la plus faible, 2018) x 12 mois x 14 ans de projet (préparation et exploitation).

L'État s'est engagé à reprendre la responsabilité du RSA en Guyane à partir du 1^{er} janvier 2019.

⁴ Rapport technique NI 43-101 – Projet Montagne d'Or – avril 2017 – SRK Consulting (U.S.), Inc.

pour les finances de l'État. On le voit, l'investissement est massif en étude préparatoire et sur plusieurs années avant de pouvoir exploiter et tirer un revenu. Les règles de base de l'économie veulent que celui qui investit et prend le risque est également celui qui en retire les bénéfices.

Le sol de Guyane est riche. Mais ces richesses n'existent et ne sont valorisées qu'à la condition d'être exploitées. L'or de Guyane ne vaut rien tant qu'il est dans le sous-sol. La nationalité des capitaux qui permettent cette exploitation n'y change rien.

Dans une logique financière, plus le risque financier est important plus le retour sur investissement attendu doit l'être aussi. Pour le projet Montagne d'Or d'après l'étude économique le résultat d'exploitation serait d'environ 720M€ et le bénéfice de 574M€ pour 12 années d'exploitation mais 17 années d'activités.

Pour obtenir le bénéfice, il faut soustraire les différentes redevances, impôts et taxes. CMMO, en plus des redevances publiques (voir ci-dessous), s'est engagé à rémunérer en fonction de la quantité d'or extrait l'ancien propriétaire de la concession et une société financière auprès de laquelle elle doit certainement se financer. lamGold touchera ainsi au cours actuel 637€/kg et Sandstorm Resources 402€/kg.

Des retombées pour les collectivités locales

Pour la puissance publique, la problématique est de retirer un gain substantiel de l'exploitation d'un bien commun sans la freiner ou la bloquer par une pression fiscale trop forte. Il y a un juste équilibre à trouver.

On l'a vu précédemment, l'État peut espérer des gains en termes de cotisations, d'impôts ou d'économies en prestations sociales. Cependant on peut s'interroger sur le niveau des retombées annoncées pour les collectivités locales. Pour 80,2 t d'or produites sur 12 ans, les retombées fiscales pour les collectivités locales sont (taux 2017) :

- Redevance des mines, part communale à 141,2 €/kg d'or : 11,3M€ ;
- Redevance des mines, part départementale à 28,2 €/kg d'or : 2,2M€ ;
- Taxe minière région Guyane 725,9 €/kg d'or : 58,2M€.

La région touchera donc en 12 ans un peu plus de 60M€ en se basant sur les taux 2017 et Saint-Laurent-du-Maroni un peu plus de 5M€. En effet, la redevance communale des mines ne revient pas intégralement à la commune où est située la mine. 55% de la somme est reversée à un fonds national de répartition.

Ce niveau est à mon sens insuffisant. C'est pourquoi je vais déposer avant la fin de l'année une proposition de loi pour permettre aux collectivités locales de définir elles-mêmes le niveau de ces taxes en restant toutefois dans une fourchette définie par la loi qui tiendra compte du cours de l'or mais aussi de la teneur en or des gisements et de la méthode utilisée donc du coût d'extraction.

Là encore, attention à ne pas vouloir faire un traitement d'exception pour CMMO car la loi est la même pour tous. Or il y a déjà en Guyane nombre de petits opérateurs miniers qui exploitent l'or alluvionnaire et qu'il ne faudrait pas fragiliser.

Un moteur pour l'ouest

Le projet Montagne d'Or est isolé, en pleine forêt, loin de toute habitation. La plus proche, l'auberge des chutes de la crique Voltaire est à plus de 50km. Il peut néanmoins devenir la locomotive économique de l'ouest comme le Centre Spatial Guyanais l'a été pour Kourou. L'ouest de la Guyane

cumule encore plus que le reste du territoire les retards. Les coupures de courant régulières en sont l'illustration criante. Or le projet Montagne d'Or nécessite d'être accompagné par la mise en place d'infrastructures qui profiteront à l'ensemble des acteurs économiques et de la population : port, centrales de production électrique. C'est à une accélération de tous ces projets qu'il faut s'attendre.

Le réaménagement de la piste Paul Isnard devrait permettre d'ouvrir de nouveaux terrains à l'exploitation agricole et l'installation de jeunes agriculteurs, l'ouverture de nouvelles pistes forestières par l'ONF et exploiter la forêt comme l'ONF le fait déjà ailleurs de manière durable mais aussi améliorer l'accès aux chutes de la crique Voltaire et en faire un site touristique important de l'ouest.

Pourquoi ne pas lancer l'étude d'un projet d'usine biomasse à côté de la scierie située sur la piste Paul Isnard ? Les déchets de la scierie, les chutes des coupes ONF et les défrichages pour la mine mais également des agriculteurs appelés à s'installer pourraient lui procurer un approvisionnement régulier.

Pour cela et pour l'aide au développement d'activités nouvelles, il serait bon de mettre en place un fonds d'investissement et de développement de la Guyane grâce aux revenus générés par les activités extractives. A notre échelle, nous devons nous inspirer de la Norvège plutôt que du Venezuela. Utiliser la manne des projets miniers pour de l'investissement d'avenir plutôt que des dépenses de fonctionnement.

La question énergétique

En matière d'énergie, les besoins importants de la mine viendront s'ajouter à ceux déjà dus à la croissance démographique de l'ouest guyanais. Les futurs moyens de productions pour y faire face devront en tout état de cause respecter la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) de Guyane adoptée en 2017. Elle prévoit un taux à 85% de production électrique issue des énergies renouvelables contre 63% en 2015.

Le WWF veut voir encore ici une subvention de l'État au projet de CMMO, 129 M€. Or il y a une péréquation nationale pour permettre à la Guyane (et aux autres Zones Non Interconnectées, comme les Antilles) de bénéficier d'un tarif de l'électricité identique à celui de la métropole. Tous les guyanais en profitent, particuliers comme entreprises.

Le coût de production moyen en 2016 de l'électricité en Guyane était de 283€/MWh⁵ alors qu'en métropole il est estimé entre 43,2€/MWh⁶ et 54,4€/MWh⁷. Le coût dépend fortement de la répartition entre les différents moyens de production. Par exemple, plus la part du barrage de Petit-Saut est importante et plus le coût diminue. Ainsi en 2017 le coût était 211€/MWh avec un pic de production de Petit-Saut.

Sans cette péréquation, le prix payé par l'ensemble des guyanais serait peut-être quatre fois plus élevé. En 2015, la charge de service public au titre de la péréquation tarifaire représentait 181M€⁸ pour la Guyane. D'après WWF, CMMO bénéficierait en péréquation tarifaire de 7,6 M€/an sur les 17 années du projet à rapprocher des 181 M€/an pour l'ensemble de la Guyane.

⁵ Données EDF Guyane, <https://opendata-guyane.edf.fr/explore/dataset/courbe-de-charge-de-la-production-delectricite-par-filiere/information/>

⁶ RTE, Bilan électrique 2013.

⁷ Cour des comptes, 2013, En tenant compte des investissements prescrits par l'Autorité de sûreté nucléaire après l'accident de Fukushima.

⁸ Commission de Régulation de l'énergie, Rapport de mission de la CRE en Guyane, février 2017.

Des emplois là où il en manque le plus

La Guyane fait face à de multiples difficultés mais la première, celle qui doit habiter nos pensées et guider nos choix de manière prépondérante : c'est le chômage et l'inactivité. Les chiffres sont sans appels : 22% de la population active est au chômage, 44% chez les jeunes⁹. Ces taux déjà très élevés masquent en fait une réalité bien pire encore, près de la moitié de la population (48%) est inactive. Il en ressort que 60% de la population en âge de travailler est soit inactive soit au chômage. 60% ! Et c'est encore pire quand on regarde la seule région ouest de la Guyane. N'importe où ailleurs, cette seule situation sociale justifierait l'acceptation de tous les projets de développement économique.

C'est une diversification bienvenue du tissu économique surtout à l'ouest où près de 70% des emplois sont publics (hôpital de Saint Laurent, fonction publique territoriale, enseignants). 750 emplois directs et près de 3000 emplois indirects et induits en prenant les retours d'expérience de projets similaires. C'est une bouffée d'oxygène pour une région sinistrée.

Par ailleurs, certains, pointant la durée du projet de 12 ans, dénoncent des emplois précaires. Tout d'abord les 12 ans correspondent à la durée d'exploitation de la mine prévue aujourd'hui mais l'activité est prévue pour 17 ans. Ensuite il est possible que Puis allez dire à un chômeur qui ne trouve pas de travail depuis plusieurs semaines ou années que finalement le projet ne se fera pas car dans 12 ou 17 ans il perdra son emploi ! On croit rêver ! Comment être à ce point aussi ignorant de la réalité sociale de notre pays ? En outre, à part la fonction publique, qui de nos jours peut prétendre assurer un emploi sur une aussi longue période ? Et si une filière, un environnement favorable se met en place alors d'autres projets miniers verront le jour et permettront d'offrir des emplois pour beaucoup plus et pour plus longtemps.

Le schéma de développement économique de l'ouest Guyanais de 2016 annonçait un besoin de 2500 emplois par an pendant 10 ans. Objectif inaccessible en l'état mais auquel Montagne d'Or peut contribuer de manière importante.

Formation et emploi local

Montagne d'Or s'est engagée à investir dans la formation et à aider à la création d'une véritable filière de formation aux métiers de la mine. Ils sont nombreux et nous devons pouvoir former des professionnels si nous voulons pérenniser ce domaine d'activité en Guyane et que cela profite à l'emploi local. Il existe déjà depuis peu une licence professionnelle au sein de l'université de Guyane : Licence Professionnelle Métiers des Ressources Naturelles et de la Forêt (LP RNF) Spécialité Valorisation des Ressources du Sous-Sol (VALORESS). Une Ecole technique des mines devrait également voir le jour. Saint-Laurent-du-Maroni pourrait devenir ainsi le pôle guyanais de l'activité minière. Il y a encore 3 à 4 ans avant le début de l'exploitation, ce qui laisse largement le temps de former nos jeunes.

L'objectif de CMMO est que 90% des emplois profitent aux guyanais. L'objectif ne semble pas irréaliste quand on sait que pour les mines d'or du Suriname le taux d'emploi local peut monter jusqu'à 95%.

Néocolonialisme écologique

Nous ne pouvons pas nous permettre de garder la Guyane sous cloche. Après avoir été une colonie de peuplement, une colonie pénitentiaire, la Guyane ne sera pas une colonie écologique. Ce que j'entends par là, c'est l'attitude des pays du Nord qui après avoir pu se développer sans se soucier

⁹ Insee, enquête Emploi en continu en Guyane 2017.

d'environnement, se réveillent un jour, constatent les dégâts et veulent imposer à tous la conduite à tenir pour faire face aux conséquences de leur propre développement. La problématique a été soulevée et le débat a eu lieu lors de la COP21.

La Guyane se retrouve doublement du mauvais côté. Vis-à-vis de ses voisins et des pays du sud, elle est comptable au même titre que toutes les régions françaises de l'histoire industrielle de la France et doit en assumer les conséquences en adoptant une politique d'autant plus rigoureuse en matière d'environnement. En interne, parce qu'elle souffre de multiples retards socio-économiques et n'a pas pu profiter du développement du pays, sa nature et son territoire sont dans un état exceptionnel de conservation écologique. Elle se trouve alors bridée et ne peut pas exploiter ses propres ressources pour des raisons de protection de l'environnement.

La loi sur l'interdiction de l'exploitation des hydrocarbures rentre précisément dans ce cadre de néocolonialisme écologique. Elle ne changera rien à l'usage et à la consommation des hydrocarbures en France et encore moins au niveau mondial. Elle est purement symbolique. Par contre elle supprime une possibilité de développement économique à la Guyane sans qu'aucune compensation ne soit prévue.

La Guyane est devenue la caution verte de la France. Elle améliore son bilan écologique et son image de pays écologiquement respectueux. Elle se retrouve dans la situation paradoxale de ne pas pouvoir utiliser ses ressources, ne pas pouvoir se développer parce qu'historiquement rien n'a été fait pour son développement et que son territoire est resté en grande majorité vierge de toute intervention humaine.

A responsabilité mondiale, coût local ?

La forêt guyanaise couvre quasiment 8 millions d'hectares (10 000 fois la surface prévue du projet Montagne d'Or), plus de 90% de territoire guyanais. C'est une grande responsabilité, responsabilité internationale qui plus est quand on sait que la déforestation aurait touché près de 30 millions d'hectares en 2016 au niveau mondial. On parle de la forêt amazonienne comme du poumon de la planète. Mais c'est un poumon qui étouffe économiquement la Guyane.

Pourquoi la Guyane devrait-elle supporter le poids de la politique de réduction des émissions de gaz à effet de serre ? Son bilan carbone est ultra-favorable (3 tonnes de CO₂/hab./an selon l'ONU¹⁰ contre 5,75 t/hab./an en France hexagonale) et sa forêt forme un puits de carbone qui séquestre près de 15 millions de tonnes de CO₂ par an, contribuant ainsi, à hauteur de 20,7 %, à l'inventaire national de CO₂.

Cette contribution est-elle valorisée ? La Guyane touche-t-elle une dotation, une compensation ? Rien ! Pourtant la forêt à un coût pour les collectivités locales en gestion, surveillance et préservation. Les collectivités en assument une grande part soit directement soit par leurs participations auprès des organismes délégataires comme l'ONF ou les parcs naturels. Et contrairement à la métropole, l'ONF ne paie pas la taxe foncière aux collectivités en Guyane. Ceci dit la partie exploitée de la forêt guyanaise l'est avec des objectifs durables, de préservation de la ressource qui font que l'activité est à peine rentable.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE), dans son rapport de 2012 sur la « Valorisation de la forêt française » préconisait que « La France se dote de moyens compensatoires pour répondre aux défis auxquels est confrontée la forêt tropicale guyanaise. En effet, concernant l'accessibilité aux crédits carbone, la France, pays inscrit à l'annexe 1, n'est pas éligible aux

¹⁰ <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Home.aspx>

mécanismes REDD+¹¹, alors qu'elle est un des pays financeurs de ce mécanisme à disposer d'un couvert forestier tropical important ».

Le refus d'exploiter nos ressources naturelles ne pourrait se justifier qu'à la condition où une compensation serait versée au titre de la contribution à la préservation de la forêt proportionnelle à la valorisation des ressources non exploitées. Ces compensations pourraient venir aider à développer les filières d'agroforesteries faiblement émettrices de carbone, voire de stockage à long terme de carbone comme le bois d'œuvre par exemple, ou aider à l'installation d'une offre d'éco-tourisme forestier ou encore financer des chantiers de réhabilitation des sites abandonnés par les garimpeiros. Mais ça ne serait qu'un vœu pieux compte-tenu des expériences antérieures et des enseignements que l'on peut tirer de l'histoire de la Guyane.

Un territoire protégé

Faire croire que la biodiversité guyanaise (voire mondiale) est menacée par le projet Montagne d'Or est une supercherie. Le projet s'étendra sur 800 hectares, 8km², que cela représente 32 stades de France ou plus cela reste moins de 0,009% du territoire de la Guyane. D'autant plus que la Compagnie Minière Montagne d'Or va exploiter une concession minière vieille de presque 50 ans. Cela signifie que la zone a déjà été exploitée à de nombreuses reprises par le passé et qu'elle a déjà été modifiée par l'homme.

C'est un choix à faire. Sommes-nous prêts à dédier une infime partie de notre territoire au développement économique pour donner une chance à notre population de vivre dignement de son travail ? Tout est question d'équilibre. Je suis favorable à une exploitation raisonnée et contrôlée. Elle est plus que souhaitable, elle est nécessaire.

L'emprise de la mine est située en zone II du SDOM, zone qui autorise l'activité minière sous conditions. Le SDOM je le rappelle, a défini de manière précise les parties du territoire ouvertes à l'exploitation minière et celles où cette activité est strictement interdite. Aujourd'hui c'est plus de la moitié du territoire guyanais (plus de 55%, 46 000 km²) qui fait l'objet de mesures de protection (parc amazonien, parc naturel régional, réserves naturelles, réserve biologique, etc.).

La Guyane ne peut pas être qu'un immense conservatoire naturel au détriment de ses habitants.

Une mine responsable

Le concept de mine responsable est basé sur le fait que la mine doit être conçue pour apporter sur le long-terme un bénéfice net optimal aux populations du pays hôte avec un impact social et environnemental minimum (Robert Goodland, ancien conseiller senior pour les questions environnementales de la Banque Mondiale, 2012).

¹¹ Le programme REDD (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière) est une initiative internationale lancée en 2008 visant à lutter contre le réchauffement climatique provoqué par les émissions de gaz à effet de serre induites par la dégradation, destruction et fragmentation des forêts. Dans ce cadre, une valeur financière est attribuée au carbone stocké dans les forêts, offrant une incitation économique pour les pays en développement afin qu'ils diminuent la déforestation. Les crédits REDD sont apportés par les pays industrialisés (la Norvège, suivie du Danemark, étant les donateurs principaux). Ils doivent aider les pays en développement à intégrer les préoccupations environnementales à leur politique de développement. Depuis 2011, le programme "REDD +" va au-delà de la déforestation et de la dégradation des forêts uniquement, et inclut gestion durable et la conservation des forêts ainsi que le renforcement des stocks de carbone liés à la forêt.

Le Président de la République alors ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique en visite en Guyane lance en 2015 avait repris à son compte le projet de création d'une charte pour une mine responsable. Depuis lors, s'il n'y a eu aucune concrétisation officielle de cette charte, le concept a donné lieu à un rapport¹² en 2017 reprenant les différentes initiatives mondiales visant à établir les principes de la mine responsable. Lors de son dernier déplacement en Guyane en octobre 2017 a redit son soutien au projet Montagne d'Or conditionné au respect de ces principes et à la capacité de CMMO à répondre aux questions soulevées lors du débat public.

La conclusion du rapport de 2017 résume les grands principes pour une "charte de la mine responsable" reproduits *in extenso* ci-dessous :

- la reconnaissance et l'acceptation des intérêts des parties-prenantes, fondée sur le dialogue et un processus participatif ;
- l'anticipation :
 - de conflits
 - des impacts
- la transparence ;
- le respect :
 - des différences sociales, culturelles et d'intérêt
 - du tissu économique environnant et des traditions
- le respect des engagements ;
- le respect de la loi et des bonnes pratiques, et même au-delà ;
- l'équité et le respect des droits de l'Homme et des droits du travail ;
- la prise en compte de la notion de « responsabilité » sociale, économique et environnementale et de son importance pour assurer la pérennité de l'activité minière et la « durabilité » de l'accès aux ressources ;
- le suivi et le compte-rendu ;
- la redevabilité ;
- une chaîne de valorisation efficiente pour le secteur économique ;

J'adhère sans retenue à ces principes. Le débat public montre que le dialogue n'est pas chose facile surtout quand il s'agit de réconcilier l'irréconciliable. Je ne me fais d'ailleurs aucune illusion quant au fait de convaincre certains de l'intérêt et de la nécessité de ce projet tant ils sont fermés au dialogue.

CMMO devra adopter ses principes sans réserve.

Une mine transparente

Dans ce projet le risque industriel et écologique est très élevé. Il s'agit de ne pas le minimiser dans l'espoir de favoriser l'aboutissement du projet ou son acceptation par les populations. Ce serait irresponsable. Au contraire, pour lui donner toutes ses chances d'aboutir, il faut traiter avec le plus grand sérieux et la plus grande transparence tous les risques connus.

De même le débat public a permis de soulever de nombreuses interrogations et de pointer des imprécisions ou omissions dans le dossier du maître d'ouvrage. La société civile a son rôle à jouer par son exigence et sa vigilance. CMMO ne doit pas traiter à la légère ou par le mépris les demandes qui

¹² Chevrel S., Charles N., Christmann P., Lamouille B., Blanchard F., Guillaneau J.-C., Kister P. (2017) – Le concept de « mine responsable ». Parangonnage des initiatives mondiales. Collection « La mine en France ». Tome 9, 101 p., 6 fig., 3 tabl., 14 ann.

émanent du débat public. La transparence et l'information du public font partie des critères d'acceptation du projet.

CMMO doit se servir du débat public pour amender et enrichir son projet pour qu'au final nous ayons une mine exemplaire. Non pas pour le plaisir de la communication ou la satisfaction de quelques-uns, mais bien pour avoir la certitude d'avoir minimisé les risques inhérents à une telle activité.

Il faut envisager la mise en place d'un comité de suivi composé de représentants de l'État, des collectivités locales et des associations et qui aura un accès privilégié au site, aux installations. Cela permettra d'établir un dialogue sur la durée du projet entre CMMO et les différentes parties prenantes. La commission des mines pourrait peut-être jouer ce rôle.

L'ensemble du secteur minier devrait d'ailleurs être soumis aux mêmes règles de transparence et de dialogue, aux mêmes conditions de contrôle. Dans la mesure où une activité, telle que l'exploitation minière aurifère, exploite un bien commun sur le domaine public, dégrade fortement l'environnement, elle doit pouvoir être contrôlée par les citoyens afin d'éviter toute rumeur d'arrangement, collusion entre les autorités et les exploitants.

Le rôle des pouvoirs publics

L'État qui par le préfet a la compétence d'accorder l'Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers (AOTM) doit faire preuve d'une grande exigence notamment dans la définition des prérequis techniques. Il doit exiger s'il le faut l'usage de méthodes et solutions particulières pour garantir une meilleure sécurité. Il reviendra ensuite au maître d'ouvrage de déterminer en fonction des prérequis imposés par l'État si les conditions de rentabilité sont toujours réunies pour la poursuite de son projet.

En aucun cas, il ne saurait être question de sacrifier la sécurité sous la menace d'un arrêt du projet.

Il faut en quelque sorte prévoir l'imprévisible ou en tout cas prévoir des contre-mesures dans le cas où l'imprévisible se produit. Car le coût d'un accident industriel entraînant une pollution irréversible sera toujours immensément supérieur à tout ce qui aurait pu être prévu pour l'empêcher.

Le rôle de l'État ne doit pas s'arrêter là. Ses services devront assurer plus que pour aucun autre projet des contrôles réguliers pour vérifier la conformité de ce qui a été prescrit et des engagements de CMMO avec la réalité de la mise en œuvre.

Une mine en Amazonie

Il est évident que le climat équatorial auquel sera soumise la mine réclame d'être pris en compte avec un soin tout particulier dans l'étude des mesures techniques mises en œuvre. Le porteur de projet doit apporter des réponses précises sur le dimensionnement des infrastructures et leur capacité à faire face à des périodes de pluie exceptionnelles. Il devra se conformer aux recommandations et prescriptions formulées par les pouvoirs publics.

Plusieurs points méritent d'être abordés avec attention :

- La gestion des eaux de ruissellement ;
- Le dimensionnement des parcs à résidus, résidus secs ou humides, choix de la méthode amont ou aval pour les digues ;
- Le drainage minier acide et son suivi sur le long terme, 30 ans est-ce suffisant ? Ne faut-il pas arrêter quand les données du suivi sont normales depuis plusieurs années ?

- La piste d'accès en latérite. Est-ce la meilleure solution quand on sait que pendant la saison des pluies ces pistes sont particulièrement glissantes surtout pour des poids lourds transportant des matières dangereuses.

Pour tout cela et d'autres points soulevés pendant le débat, CMMO doit produire les études réalisées et les critères qui ont guidé les choix effectués. Les prescriptions des autorités doivent pouvoir s'appuyer sur ces études et les confronter à leurs propres études.

Le mirage du recyclage de l'or

Pour certains, le recyclage de l'or serait la solution à la fin de l'extractivisme et justifierait de ne pas lancer des projets miniers car voués à disparaître. C'est méconnaître les réalités du marché de l'or. Ainsi depuis 2009 la production d'or recyclé n'a cessé de chuter passant de 1728 tonnes (40% de la production) à 1092 tonnes en 2015 soit 26% de la production totale. La raison en est simple, l'origine de l'or recyclé : il est à 90% issu de bijoux vendus pour être fondus. L'élément déterminant le niveau de recyclage est l'environnement économique. En 2009, la crise des « subprimes » vient d'éclater un an plus tôt aux USA et s'étend au monde entier. Les particuliers vendent leurs bijoux en or pour maintenir leur niveau de vie. C'est un recyclage extrêmement rentable bien loin du recyclage de l'or utilisée dans l'industrie qui réclame traitement chimique et main d'œuvre nombreuse.

Le recyclage ne pourra jamais couvrir la demande en or. Elle provient à 57% de la bijouterie. Elle augmente avec le niveau de vie des populations et notamment des indiens et des chinois, quand dans le même temps la revente pour recyclage diminue. Par ailleurs, en raison de son coût élevé, l'industrie limite son usage autant que possible réduisant encore les sources de recyclage.

Le mirage du tourisme vert

Parmi tous les remèdes miracles des opposants au projet Montagne d'Or pour développer la Guyane sans recours au secteur minier, il y a le tourisme vert. Le potentiel est important mais que nous peinons à le développer. Les chiffres restent modestes même si orientés à la hausse, un peu plus de 220 000 touristes accueillis en 2016 et 2017¹³ mais près de la moitié viennent pour affaires et un tiers pour voir parents et amis.

Les capacités d'accueil de la Guyane restent faibles et pourtant surdimensionnées pour le volume de touristes accueillis. Les structures en forêt sont peu nombreuses, difficiles d'accès et chères. Sur les 6316 lits (dans 366 structures d'hébergement) seuls 1645 lits¹⁴ (pour 60 structures) correspondent à de l'hébergement en camps touristiques ou carbets d'hôtes, c'est-à-dire des lieux d'accueil collectif ou non parfois très rudimentaires en milieu naturel.

Ainsi ce type d'activité est bâti sur des petites structures d'entrepreneuriat individuel ou familial. Réclamant peu d'employés, elles emploient surtout des brésiliens anciens garimpeiros reconvertis, habitués à circuler en forêt et acceptant de vivre isolés. Développer ce secteur demandera du temps, mobilisant de nombreux entrepreneurs. Il faudra également une montée en gamme des structures pour offrir plus de confort. Sera-t-il possible de créer autant d'emplois qu'avec Montagne d'Or ? en combien de temps et avec quels moyens financiers ?

De plus on peut se poser la question de la perturbation sur le milieu que pourrait provoquer une hausse significative du nombre de touristes en forêt ? L'éco-tourisme vert est incompatible avec un

¹³ Bilan du Comité du tourisme présenté le 18 juin 2018

¹⁴ Observatoire du tourisme de la Guyane, chiffres clés 2016

tourisme de masse au risque de perdre tout son sens et tout son intérêt pour le touriste mais également pour le territoire.

Par ailleurs, il ne peut et il ne pourra jamais y avoir un secteur important du tourisme vert en Guyane tant que la forêt sera parcourue par les garimpeiros. Le double meurtre de 2006 des guides forestiers de la réserve des Nouragues est là pour nous le rappeler. Les zones d'orpillage ne se partagent pas avec les touristes.

Certains voudraient pour la Guyane faire de l'écotourisme un moteur de développement à l'image du Costa Rica. Il faut hélas se méfier des modèles qui pris hors de leur contexte peuvent apparaître comme des réussites. Le Costa Rica profite d'une stabilité politique et d'un climat social apaisé tout à fait exceptionnels dans son contexte régional qui lui a permis très tôt, dès les années 50, d'apparaître comme un havre de paix aux yeux des touristes américains qui se sont intéressés à ce petit pays. Or dans ces années-là, il n'était pas question d'éco-tourisme mais d'un tourisme balnéaire classique.

Pendant ce temps le pays était ravagé par la mise en place d'une agriculture intensive qui fait que le Costa Rica est aujourd'hui un des premiers producteurs et exportateurs de bananes et d'ananas. Pour cela, en 2000, 89%¹⁵ des surfaces boisées ont été déforestées, 89% ! La déforestation atteignait jusqu'à 100 000 hectares par an entre 1985 et 1988. C'est cela le modèle Costaricien, une déforestation massive pour de l'agriculture intensive et un tourisme balnéaire grâce à des eaux cristallines et des plages que la Guyane n'aura jamais. L'éco-tourisme n'est venu qu'après profitant des acquis touristiques du pays et de l'émergence au niveau mondial d'une sensibilité à la préservation de la nature. A cela ajouter une législation du travail qui ferait frémir beaucoup : 8h de travail par jour, 6 jours par semaine pour 2 semaines de vacances par an.

Conclusion

Nos collectivités locales sont exsangues et l'État, après le plan d'urgence de 1,3Md€, ne fera pas d'effort financier supplémentaire pour amorcer des projets de développement. L'environnement économique est tel que le financement des entreprises et des projets innovants est couteux voire impossible. Nous devons donc saisir les opportunités qui se présentent et prendre le risque de réussir.

Montagne d'Or en plus de donner des emplois, d'injecter des sommes importantes dans l'économie locale, peut permettre de dégager des moyens pour la mise en place d'un fonds de garantie ou d'investissement géré par la CTG a destination des créateurs d'entreprises, des projets innovants et productifs ou pour l'aide à la structuration de filières.

Nous devons faire ici un choix entre le développement économique et ses corollaires (emplois, rentrées fiscales) ou le statu quo.

Enfin, je veux dire aux militants de la cause écologique que la première mesure efficace de protection de la biodiversité en Guyane, c'est la protection des populations. Une population au travail c'est une population qui peut se soucier du long terme et d'autre chose que de sa survie quotidienne. L'inactivité est un gâchis social qui entraine la population dans la misère, la débrouille et l'illégalité. L'orpillage clandestin en est le meilleur exemple. Qui peut imaginer un autre moteur que la misère pour pousser des milliers de personnes à supporter les conditions de vie extrêmes rencontrées sur les sites d'orpillage illégaux ?

¹⁵ **Nathalie Raymond**, « Costa Rica : du petit pays « démocratique, sain et pacifique », au leader de l'écotourisme et de la protection de l'environnement », *Études caribéennes*, 6 | Avril 2007, mis en ligne le 15 avril 2007 URL : <https://journals.openedition.org/etudescaribeennes/432>

Le souhait de certains d'une Guyane mise sous cloche, de sa forêt préservée dans son état originel est un rêve irréaliste et inaccessible et d'ailleurs déjà perdu. La réalité nous rattrape toujours. Aujourd'hui nous avons déjà une forêt mitée de trouées et saignées que laissent les milliers de garimpeiros. Tant que nos sols contiendront de l'or, que son prix justifiera une vie de forçat alors le problème perdurera.

Le projet de CMMO ne réglera pas le fléau que représente l'orpaillage clandestin. Dire le contraire serait faire preuve de naïveté. Par contre, le développement économique, la formation de la jeunesse, ce sont autant de chances que nous mettons de notre côté pour saper les bases des filières de soutien et d'approvisionnement des chantiers illégaux.

Accueillons ce projet avec bienveillance mais sans naïveté. Faisons en sorte qu'il profite à la Guyane et à sa population, imposons nos conditions et restons vigilants.

Ne nous retranchons pas derrière nos égoïsmes et nos certitudes. Donnons une chance à la Guyane d'avancer, donnons une chance à sa population de vivre mieux.